



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union européenne
en République libanaise

Beyrouth, le 24 juin 2015

Communiqué de presse

L'Union européenne alloue 34 millions d'Euros au Liban en appui à la stabilité nationale et à la protection des ressources maritimes

Le Commissaire chargé de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement Johannes Hahn a signé avec S.E. le Ministre de l'Intérieur et des Municipalités Nouhad Machnouk, S.E. le Ministre de l'Environnement Mohammad Machnouk et le Président du Conseil du Développement et de de la Reconstruction M. Nabil el Jisr, deux conventions de financement d'un montant total de 34 millions d'euros en dons en appui à la stabilité nationale et à la protection des ressources maritimes. La cérémonie de signature a eu lieu au Grand Sérail en présence de S.E. le Président du Conseil des Ministres Tammam Salam.

15 millions d'euros seront alloués à la "Construction de la stabilité nationale", pour une meilleure coordination et une bonne cohésion opérationnelle entre les institutions sécuritaires. Le programme est axé sur trois activités principales :

- La gestion intégrée des frontières, couvrant les flux migratoires, la facilitation du commerce et la lutte contre le crime organisé;
- Le renforcement des capacités de formation des Forces de sécurité intérieure, avec un accent particulier sur la professionnalisation (notamment de la police dans ses relations avec les personnes vulnérables);
- La préparation et la mitigation face aux urgences et aux crises, avec un accent particulier sur les risques et les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

19 millions d'euros seront mobilisés pour "La protection et le développement durable des ressources maritimes au Liban" afin d'aider à préserver la biodiversité des zones côtières libanaises. Le programme comprend quatre principales actions :

- La fin du traitement et de l'élimination de 2600 m³ restants des déchets stockés depuis la marée noire de 2006;
- Les mesures préparatoires à l'exploration et à la production de ressources pétrolières et gazières au large des côtes;
- La diminution des sources de pollution terrestres dans les zones côtières telles que les déchets urbains et les déchets industriels;
- La récupération des écosystèmes marins affectés et le développement de la biodiversité marine et côtière.

Les deux actions se basent sur les priorités du protocole d'entente pour le Cadre d'appui unique, qui a été signé par l'Union européenne et le Liban en octobre 2014. Le protocole d'entente fixe les priorités et les allocations financières pour la coopération UE-Liban pour la période 2014-2016.